

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉRÉNITÉ PREMIUM 2

FIA de droit français

FCP - Code ISIN : FR0011093491

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International - Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP est d'offrir une exposition à la performance d'une poche d'actifs risqués et d'une poche d'actifs non-risqués, et de bénéficier en outre, à la date d'échéance du Fonds (le 16/01/2020), d'une garantie équivalente à la dernière valeur liquidative de la Période de Souscription (du 30/09/2011 au 29/12/2011 inclus), hors frais de souscription.

Durant la période de souscription, la valeur liquidative du Fonds progressera sur la base d'un taux fixe annuel de 2%.

La poche d'actifs risqués est composée d'un panier d'OPCVM de droit français ou étranger investis en actions internationales. Cette poche peut varier de 0% à 100% de l'Actif Net.

La poche d'actifs non risqués est investie en instruments dont la performance est liée à l'Euribor 3 mois. Cette poche peut varier de 0% à 100% de l'Actif Net.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant utilise un Indicateur Avancé de Perception du Risque (IAPR). L'IAPR, construit à partir de paramètres relevés sur les marchés financiers, est calculé quotidiennement, et est associé à un régime de risque (noté de 1 à 4), déterminant le montant maximum que la poche risquée peut représenter dans l'Actif Net. Tout en ne dépassant pas cette limite, le gérant peut décider, à l'aide de l'IAPR et quotidiennement si nécessaire, d'ajuster la répartition entre les deux poches.

Le FCP échangera - via un contrat d'échange de la performance négocié de gré à gré avec Natixis - la performance des actifs de son bilan contre la performance cumulée de la poche risquée et non risquée.

La valeur liquidative est calculée chaque jeudi de banque ouvré, ou si ce jour est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture du marché français, le jour ouvré suivant. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de banque ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative, avant 12h30.

Le Fonds réinvestit ses revenus.

Le FCP pourra cesser d'émettre des parts durant la Période de Souscription (du 30/09/2011 au 29/12/2011) au cas où le nombre de parts souscrites auprès du FCP dépasserait 70 000. En outre, le Fonds cessera d'émettre des parts à l'issue de la Période de Souscription.

La Garantie en capital ne s'applique qu'aux porteurs de parts restant jusqu'à la date d'échéance de la garantie (le 16/01/2020).

Synthèse des avantages et inconvénients

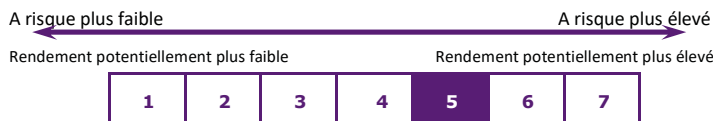
AVANTAGES

- Le porteur qui a souscrit des parts du FCP bénéficie d'une garantie de Valeur Liquidative de Référence (hors frais de souscription) à la Date d'Echéance de la Garantie (le 16/01/2020).
- Le porteur peut participer partiellement à l'appréciation éventuelle de sociétés cotées internationales via le rendement éventuel de la Poche Risquée, laquelle fait l'objet d'un suivi permanent de sa composition et d'une sélection dynamique effectués par la Société de Gestion.

INCONVENIENTS

- La garantie du capital (hors frais de souscription) ne profite qu'aux seuls porteurs conservant leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie (le 16/01/2020).
- L'exposition à la Poche Risquée peut devenir nulle et rester nulle jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie (le 16/01/2020), du fait de la monétarisation du FCP, dans le but de garantir le capital (hors frais de souscription). Le FCP ne pourra plus donc profiter d'un éventuel rebond de la Poche Risquée.
- La stratégie d'investissement utilisée par le gestionnaire du FCP visant à prévenir les effets d'une hausse du risque et de la volatilité en réduisant l'exposition à la Poche Risquée ne permet pas aux porteurs de bénéficier, le cas échéant, systématiquement et complètement de la hausse de la Poche Risquée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le Fonds se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, ce qui correspond à une borne de volatilité annualisée entre 10 et 15%.

Le Fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa stratégie de gestion, qui consiste à exposer le porteur à une poche risquée composée d'un panier d'OPCVM de droit français ou étranger investis en actions internationales. La part du Fonds dédiée à la poche risquée pourrait atteindre 100%. Toutefois, la présence d'une garantie à l'échéance permet de réduire le risque à un niveau 5.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

■ Condition d'accès à la garantie :

Le capital est garanti (hors frais de souscription) pour toutes les parts souscrites pendant la Période de Souscription, sous réserve de leur conservation jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie (le 16/01/2020).

Suite à la Date d'Echéance de la Garantie (le 16/01/2020, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et information des porteurs de parts, le FCP sera dissout puis liquidé et les porteurs seront remboursés dans un délai maximum de dix (10) Jours de Banque.

En cas de sortie avant la Date d'Echéance de la Garantie (le 16/01/2020), vous ne profiterez pas de la garantie en capital et la valeur liquidative sera alors fonction des conditions de marché.

L'OPCVM peut également être exposé au risque suivant qui n'est pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

■ Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le FCP pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit.

Le FCP est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	2% avant le 03/01/2013, 0% après
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,97 %
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

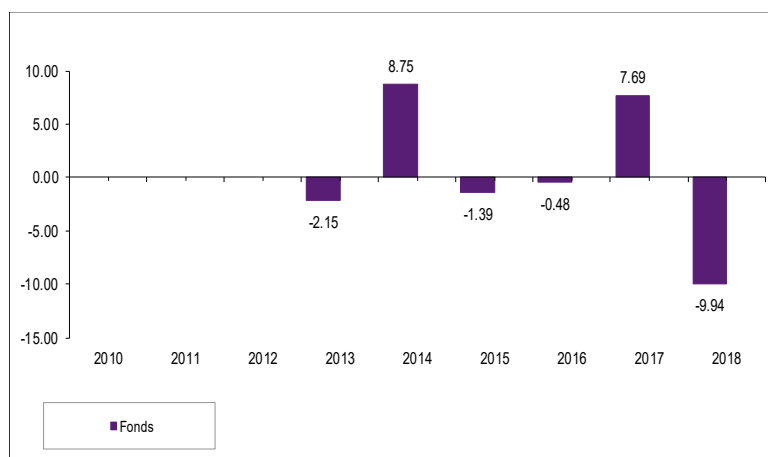
Frais courants : Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de placement collective. Pour chaque exercice, le rapport annuel de du Fonds donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions de sa note détaillée qui est disponible auprès sur le site internet : www.im.natixis.fr.

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le Fonds.

■ Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour ce Fonds.

■ **Année de création du Fonds** : 2011

■ **Devise** : euro

INFORMATIONS PRATIQUES

■ **Nom du Dépositaire** : SOCIETE GENERALE

■ **Lieu et modalités d'obtention d'informations** : De plus amples informations sur le Fonds, copie de sa note détaillée, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France – Direction Service Clients – 75013 PARIS ou à l'adresse électronique : ClientServicingAM@natixis.com.

■ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : La valeur liquidative est tenue à disposition par Natixis Investment Managers International. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

■ **Fiscalité** : Le Fonds est éligible aux compte-titres, Plan d'épargne en Actions (PEA), Assurance vie et contrats de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.